

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Conseil Départemental des Ardennes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2025-067-DSI
Date de mise en ligne :	Le mercredi 09 avril 2025 à 11:10:01
Date de clôture :	Le lundi 19 mai 2025 à 16:00:00
Titre :	Maintien en conditions opérationnelles de la téléphonie et du réseau informatique du conseil départemental des Ardennes et des collèges ardennais
Descriptif :	<p>Le présent marché a pour objectif d'assurer la continuité de la modernisation de l'architecture des infrastructures et équipements de télécommunications.</p> <p>Les principaux objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none">-La disponibilité du service et les performances ;- La mise à disposition d'outils modernes et convergents (téléphonie et informatique) permettant d'offrir une gamme de services la plus large et la plus évolutive possible tant en termes d'évolutions technologiques qu'en terme d'adaptabilité aux besoins fonctionnels des services du conseil départemental ;- L'homogénéité fonctionnelle sur l'ensemble des sites ;- Le respect des normes et standards en vigueur ;- La mise en place de nouvelles fonctionnalités ou technologies

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[28/04/2025 à 18:16:53] Bonjour,

Nous accusons réception du BPU V2.

Cependant, nous avons relevé des doublons sur certaines lignes, en particulier entre la ligne 167 et la ligne 186.

Afin de pouvoir valider notre chiffrage, pourriez-vous nous préciser :

- si les annuités des abonnements doivent être ajustées (actuellement positionnées sur 1 an),
- si vous souhaitez une alternative au bundle UTP (par exemple ATP ou 360 Protection),
- et nous confirmer le modèle indiqué à la ligne 186.

Merci

Cordialement

[29/04/2025 16:03:30] Bonjour,

Les lignes 177 à 186 correspondent à des licences pour 3 ans.

Les lignes 176 et 186 sont pour des Fortigate 901G.

Cordialement

[28/04/2025 à 14:31:02] Bonjour,

La ligne 106 du BPU à renseigner (Réf interne CD08 = MatérielTOIP01) correspond au libellé "téléphone ALE-10".

L'ALE-10 correspond en fait à un clavier alphabétique pour la gamme de postes Essential.

Est-ce bien le prix du clavier ALE-10 qui est attendu ici OU du poste ALE-20?

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement.

[28/04/2025 15:55:54] Bonjour,

La référence correcte est ALE-20.

Cordialement

[28/04/2025 à 11:49:12] Bonjour,

Afin de pouvoir vous fournir une réponse conforme à vos attentes, et vu la période riche en jours fériés, pourriez-vous décaler la date de remise des offres au vendredi 23 mai?

En effet cette date nous permettrait de pouvoir assurer la collecte des meilleurs tarifs de la part de nos fournisseurs chez qui du personnel sera en congés sur la première quinzaine du mois de mai.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de cette requête,

Cordialement.

Questions / Réponses

[28/04/2025 15:45:05] Bonjour,

Malheureusement un report du délai de remise des offres n'est pas compatible avec les contraintes calendaires de renouvellement du marché actuel.

Cordialement

[23/04/2025 à 18:35:22] Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres référencé 2025-067-DSI, nous tenons à vous remercier pour l'opportunité qui nous est offerte de participer à cette consultation.

Nous nous permettons cependant de solliciter, avec tout le respect dû à votre calendrier, un report du délai de remise des offres.

En effet, la période actuelle, marquée par les congés et les jours fériés du mois de mai, complique fortement l'organisation de nos équipes et la mobilisation des ressources nécessaires à l'élaboration d'une réponse de qualité.

Dans cette optique, nous souhaiterions savoir s'il vous serait possible d'envisager un prolongement de quelques jours du délai imparti.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées. »

[28/04/2025 15:36:35] Bonjour,

Malheureusement un report du délai de remise des offres n'est pas compatible avec les contraintes calendaires de renouvellement du marché actuel.

Cordialement

[16/04/2025 à 12:06:45] Bonjour,

1. Les quantités de licences Rainbow indiquées dans le DQE sont-elles correctes ?

2. La ligne 106 du BPU indique le ALE-10, mais celui-ci n'existe pas au catalogue. Devons nous proposer la référence au catalogue ?

2. Concernant la gouvernance du contrat (comité de pilotage et réunion trimestrielle), nous ne pouvons pas ajouter de ligne au BPU, comment souhaitez vous que nous la valorisions ?

je vous remercie par avance,

Cdt,

Questions / Réponses

[28/04/2025 15:30:08] Bonjour,

1. Les quantités indiquées dans le DQE références LicenceRainbow01 (1 mois Licence Alcatel Rainbow version Business par utilisateur HT) et LicenceRainbow02 (1 mois Licence Alcatel Rainbow version Enterprise par utilisateur HT) correspondent aux quantités dont la Collectivité dispose actuellement 220 licences Business (LicenceRainbow01) et 180 licences Entreprise (LicenceRainbow02), la quantité du DQE correspond à 12 mois de licences sur les 4 années de marché. Nous ne possédons actuellement pas de licences : LicenceRainbow03, LicenceRainbow04, LicenceRainbow05, LicenceRainbow06 mais pourrions être amené à en commander pendant la durée du marché.

2. La référence correcte est ALE-20. Le BPU a été modifié en conséquence.

2. Les réunions biannuelles ou trimestrielles pour faire des bilans dont il est fait mention dans le CCTP sont ponctuelles et font donc parties de la gestion au sens large du contrat qui est représentée dans l'ensemble des prestations commandées au travers du marché. Les réunions spécifiques à des projets particuliers, réunion de cadrage, d'avancement etc., concerne des opérations d'envergures mobilisant un certain nombre de prestations et sont également représentées dans l'ensemble des prestations commandées ayant attrait au projet.

Cordialement